



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction
générale
de l'Aviation
civile

DEMANDE TRIMESTRIELLE DE SUBVENTION POUR L'AIDE AU SOUTIEN SCOLAIRE ANNEE 2026

Nom de l'agent : Prénom :

Grade :

Affectation : tél :

Adresse personnelle :

..... tél :

Courriel :

SITUATION DE FAMILLE :

Nom et prénom du conjoint ou partenaire :

célibataire

veuf(ve)

.....

divorcé(e)

vie maritale - PACS

marié(e)

séparé(e)

NOMBRE D'HEURES EFFECTUEES :

TRIMESTRE CONCERNE :

MATIERES CONCERNEES :

Français

Physique

Langue vivante 1

Chimie

Mathématiques

Biologie

Enfants à charge (y compris ceux qui n'ouvrent pas droit à la prestation)

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe ou niveau d'études	Enfant bénéficiaire de la prestation	Situation Handicap (MDPH)
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

A Le Signature :

Pièces à joindre :

- 1 photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité (pour l'agent qui vit seul)
- 1 photocopie de l'avis intégral d'imposition des revenus N-2 (ex. en année N : fournir l'avis de situation déclarative établi en année N-1 – impôts sur les revenus de l'année N-2)
- En cas de vie maritale : une photocopie de l'avis d'imposition sur les revenus N-2 du concubin
- 1 photocopie du dernier bulletin de salaire de l'agent et de son conjoint ou partenaire lié par un PACS
- 1 photocopie des justificatifs des revenus de substitution ou annexes (indemnités chômage, indemnités journalières, pensions etc.)
- 1 relevé d'identité bancaire. **En cas de mention d'une adresse postale sur le RIB, celle-ci doit être identique à l'adresse personnelle. À ce sujet, pour les agents de la DGAC, tout changement d'adresse doit être notifié au préalable au bureau de la Gestion Intégrée (GIRH).**
- En cas de **changement de situation et de ressources depuis l'année N-1, joindre impérativement les justificatifs de ce changement** (cf. annexe 2 de la note relative aux prestations d'action sociale).
- La copie de la facture du prestataire mentionnant le nombre d'heures de cours effectués et la matière concernée.
- La notification de la MDPH pour les enfants en situation de handicap.

Dans la mesure du possible, merci d'effectuer votre demande de prestation au plus tôt ou dès que vous atteignez le quota d'heures subventionnées. N'attendez pas la fin de l'année.

Tout dossier incomplet sera rejeté

Dans le cadre de la nouvelle procédure d'instruction **du dossier unique**, si vous avez déjà fourni pour cette année, les justificatifs concernant votre situation familiale et vos revenus, transmettez uniquement la photocopie du justificatif des frais de service à domicile.

« Conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 "RGPD" et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 "Informatique et Libertés", vous êtes informé que les données recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel qui est nécessaire à l'exécution de la mission d'intérêt public consistant à fournir aux agents de la DGAC des prestations sociales adaptées (article 6.1.e du RGPD) et qui est mis en œuvre par la DGAC. Ce traitement permet au bureau de l'action sociale et collective de traiter votre demande. Les données recueillies sont strictement celles nécessaires à l'instruction de votre demande et elles sont détruites au bout de trois ans suivant le dépôt de votre dossier. Elles peuvent faire l'objet d'anonymisation pour un suivi statistique. Pour toute information relative à ce traitement ou pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser à Mme la Conseillère technique de service social à SDCRH/ASIC, au correspondant du délégué à la protection des données de la DGAC (sg-dpd-dgac-bf@aviation-civile.gouv.fr) ou consulter les informations disponibles sur <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>. Vous pouvez également déposer une plainte auprès de la CNIL si vous estimez que vos droits ont été violés. »